



RÉUNION POSITIVE AVEC LA MUNICIPALITÉ POUR LES PERSONNELS DES PISCINES !



**La section FO des piscines a été reçue le jeudi 26 février 2026 par Joël Canicave, Adjoint au Personnel, la DRH et la Direction des Sports.
Les points suivant ont été abordés.**

POUR LES MAÎTRES NAGEURS

L'écart de 29 points entre les nouvelles recrues contractuelles et les anciennes va être comblé, en fonction des situations individuelles de chaque agent.

Le rappel interviendra sur la paie d'avril avec une rétroactivité au 1er janvier 2026 !

IFSE DES CHEFS DE BASSIN

Au regard de la charge de travail de plus en plus importante des chefs de bassin, leur **IFSE annuelle sera fortement majorée**, dès le 1er avril 2026.

PRIME DE FORMATEURS EN SECOURISME

Cette prime est **en cours de régularisation**.

CONCIERGERIES DES PISCINES NON OCCUPÉES

Les conciergeries des piscines non occupées vont faire l'objet de visites afin d'établir un calendrier de remise en état, partout où cela sera possible.

*FO se félicite de ces importantes avancées et la
section Piscines sera attentive au suivi de leur
application !*

Pour la Section,
Pascale COSTA
Nebiha HABITAT-MESSAD
Nassima NAIT ALI
Cécile ROUCHON



Pour le Bureau
Patrick RUÉ
Karima FRIGA

